

**Plus qu'une réhabilitation, le concept de logements foyers\* appelle à être au coeur d'un véritable projet sociétal. Il s'impose comme un élément important de la « troisième voie » à explorer, entre l'EHPAD (comprendre la maison de retraite) et le domicile, pour répondre aux enjeux de l'hébergement des personnes âgées. C'est l'une des conclusions du colloque de la FNADEPA qui s'est tenu le 19 novembre dernier sur le sujet.**

## **Le financement et la préservation de l'autonomie au coeur des préoccupations**

Didier Sapy, directeur FNAQPA (Fédération Nationale Avenir et Qualité de Vie des Personnes Âgées), dans son état des lieux, a rappelé que « le logement foyer est le seul endroit en France où l'on n'a pas le droit d'être dépendant », sous peine d'être orienté vers d'autres structures.

Selon lui, les logements foyers devraient néanmoins trouver un nouveau souffle via un parcours résidentiel s'articulant dans une logique de territoires, s'appuyant sur les forces des structures en présence. Il a réaffirmé le rôle des logements foyers dans la préservation de l'autonomie des personnes âgées, mais constaté la précarisation de plus en plus grande des résidents. Rebondissant sur la nécessité évoquée par la ministre d'une rénovation des logements foyers, Didier Sapy a opiné mais s'est interrogé : « comment finance-t-on, sachant que les logements foyers sont en dehors du champ de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie). Il estime à 250 millions d'euros le montant nécessaire à la seule politique de stimulation ? »

Les pistes de réflexions en cours sur les logements foyers ont été abordées par Benjamin Thywissen, chef de bureau à la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Elles se traduiront début 2013 par la sortie d'un guide des bonnes pratiques. Son objectif, a-t-il expliqué, « est d'y voir plus clair dans une législation foisonnante ». Il s'agit d'un outil rappelant entre autres les missions, les différents cadres législatifs et réglementaires applicables aux logements foyers, les démarches qualité et les recommandations pour le bâti. Comment les appliquer quand les moyens ne sont pas à la mesure s'est interrogée l'assistance ? « Il faut chercher l'efficacité », selon Benjamin Thywissen. Dubitatif, Didier Sapy a affirmé qu'il ne fallait « pas mettre de la confusion quand on demande de la cohérence, de la complexité quand on veut de la simplicité ». Jean-Louis Tourenne, Président du Conseil Général d'Ile-et-Vilaine, a apporté son témoignage.

En quinze ans, 1.500 places ont été créées pour les personnes âgées ainsi que 800 emplois dans son département. Le nombre de logements foyers a décliné en dix ans de 49 à 17 au profit des EHPAD. Pourtant la demande en logements foyers reste élevée. Aujourd'hui, le budget total affecté aux personnes âgées s'élève à 123 millions d'euros. Pour lui, le défi est d'accompagner le vieillissement en maîtrisant les dépenses tout en respectant une réglementation rigide.

Un éclairage législatif a été donné par Alain Boulanger de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes). Les logements foyers dépendent de trois codes : le code de la consommation, de l'action sociale et des familles, et de la construction, ce qui implique l'observation de règles strictes s'agissant de l'information, la publicité, de l'affichage des tarifs de prestations, du contrat d'hébergement, etc.